

16 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INFOTEL

(Eurolist)

Par courrier du 12 mai 2006 reçu le 15 mai, complété par un courrier du 15 mai, la société Odyssée Venture SAS (12 boulevard de la Madeleine - 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 27 avril 2006¹, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote d'INFOTEL et détenir, au 11 mai 2006, aux travers des FCP gérés par elle, 100 369 actions et droits de vote INFOTEL, représentant 8,41% du capital et 5,44% des droits de vote de la société².

¹ Au 27 avril 2006, la société Odyssée Venture SAS détenait 100 064 actions représentant autant de droits de vote, soit 8,39% du capital et 5,43% des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 1 193 354 actions représentant 1 844 236 droits de vote.